

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, tenue le mardi 6 juillet 2010, à 19 h, à la salle du conseil du Bureau d'arrondissement, 305, rue Racine, Québec.

Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller du district électoral de Lac-Saint-Charles - Saint-Émile et président de l'Arrondissement
M. Raymond Dion, conseiller du district électoral de Loretteville
M. Simon Brouard, conseiller du district électoral des Châtelains
M. Sylvain Légaré, conseiller du district électoral de Val-Bélair

Sont également présents: M. Richard Sévigny, directeur d'arrondissement
Mme Linda M. Simard, secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement, monsieur Steeve Verret, constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA6-2010-0158 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2010 tel que modifié, par l'ajout des points suivants:

7.9 - Avis de modification numéro 1 au contrat relatif aux travaux de réfection de pelouse, saisons 2010-2011 (VQ-42401) - AP2010-411.

7.10 - Subvention de 250 \$ au Club de l'Age d'or de Lac-Saint-Charles - A6DA2010-059.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0159 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2010

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2010 tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

Dépôt par la secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement:

- d'une autorisation d'occupation de la voie publique émise par la Division de la gestion du territoire en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.6V.Q. 2, pour une fête de quartier sur une portion de la rue des Herbes le 17 juillet;
- de la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires pour le mois de juin 2010 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.6V.Q. 2.

Matières nécessitant une consultation publique :

Consultation publique sur le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à l'agrandissement de la zone 62321Hb et à diverses dispositions relatives à plusieurs autres zones, R.C.A.6V.Q. 20

À la demande de monsieur Steeve Verret, président de l'arrondissement, monsieur Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de règlement R.C.A.6V.Q. 20, qui modifie le *Règlement de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme* relativement à l'agrandissement de la zone 62321Hb et à diverses dispositions relatives à plusieurs zones.

Monsieur le Président invite les personnes intéressées à se prononcer.

La secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement dépose l'opinion du Conseil de quartier de Loretteville, qui s'est prononcé en faveur du projet de modification.

La secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement identifie les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément aux dispositions de la sous-section 2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que ce règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum et des copies du projet de règlement sont disponibles pour les citoyens et citoyennes intéressés.

Le rapport sur cette consultation publique sera rédigé et déposé au Conseil d'arrondissement.

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h 02 et se termine à 19 h 10.

Linda M. Simard
Secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement

Consultation publique sur le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à l'implantation des bâtiments dans plusieurs zones, R.C.A.6V.Q. 21

À la demande de monsieur Steeve Verret, président de l'arrondissement, monsieur Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de règlement R.C.A.6V.Q. 21, qui modifie le *Règlement de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme* relativement à l'implantation des bâtiments dans plusieurs zones.

Monsieur le Président invite les personnes intéressées à se prononcer.

La secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement dépose l'opinion du conseil de quartier des Châtels, qui s'est prononcé en faveur du projet de modification, en considérant la réserve suivante : l'objectif du règlement vise à régulariser, pour certaines zones, des problèmes existants quant à la hauteur de bâtiments. Toutefois, il faut éviter de créer des développements domiciliaires hétéroclites en autorisant l'érection de bâtiments de 10 à 12 mètres de hauteur dans des quartiers composés de résidences de hauteur moindre. C'est à l'administration de développer les moyens requis pour éviter de créer ce genre de disparité.

La secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement identifie les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément aux dispositions de la sous-section 2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que ce règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum et des copies du projet de règlement sont disponibles pour les citoyens et citoyennes intéressés.

Le rapport sur cette consultation publique sera rédigé et déposé au Conseil d'arrondissement.

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h 10 et se termine à 19 h 16.

Linda M. Simard
Secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement

Période d'intervention des personnes intéressées - demande de dérogation mineure, 1242 avenue du Lac-Saint-Charles

La secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement explique la nature et l'effet de la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1242 avenue du Lac-Saint-Charles. Monsieur le président invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune personne n'intervient.

CA6-2010-0160 Demande de dérogation mineure - Lot 1 024 963, 1242 avenue du Lac-Saint-Charles - A6GT2010-054

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard, il est résolu qu'à la suite de la recommandation CCU-6-2010-051 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, en date du 8 juin 2010:

- d'accorder la dérogation mineure relative à la localisation d'une habitation unifamiliale ayant une marge avant à 7,26 mètres et la localisation d'un garage ayant une marge latérale à 0,65 mètre;
- de refuser les dérogations relatives à la marge avant de l'abri d'automobile à 7,45 mètres, ainsi que celle concernant la marge arrière du portique fermé à 4,47 mètres. Ces dérogations sont refusées sur la base du motif que ces constructions ont été réalisées sans permis.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées - demande de dérogation mineure, 1719 avenue du Lac-Saint-Charles

La secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement explique la nature et l'effet de la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1719 avenue du Lac-Saint-Charles. Monsieur le président invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune personne n'intervient.

CA6-2010-0161 Demande de dérogation mineure - Lot 1 024 783, 1719 avenue du Lac-Saint-Charles - A6GT2010-055

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, il est résolu qu'à la suite de la recommandation CCU-6-2010-052 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, en date du 8 juin 2010, d'accorder la dérogation mineure demandée afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 1719 avenue du Lac-Saint-Charles, sur le lot 1 024 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, la localisation de la marge avant à 2,12 mètres alors que le *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, prescrit une marge avant de 7,5 mètres.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées - demande de dérogation mineure, lot 4 608 328 adjacent à la rue de la Faune

La secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement explique la nature et l'effet de la dérogation mineure demandée pour la propriété constituée du lot 4 608 328 adjacent à la rue de la Faune. Monsieur le président invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune personne n'intervient.

CA6-2010-0162 Demande de dérogation mineure - Lot 4 608 328, rue de la Faune - A6GT2010-056

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard, il est résolu qu'à la suite de la recommandation CCU-6-2010-052 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, en date du 8 juin 2010:

- d'accorder la dérogation mineure concernant la largeur de l'accès à la rue dont la largeur projetée est de 16 mètres;
- de refuser la dérogation mineure relative à l'aménagement de l'aire de stationnement de plus de 100 cases sans îlots pour le bâtiment commercial projeté situé sur la rue de la Faune, sur le lot 4 608 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec. Cette dérogation est refusée sur la base du motif suivant : la diminution du nombre de cases permettrait d'aménager l'aire de stationnement en conformité avec la réglementation en vigueur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées - demande assujettie à un usage conditionnel, lot 2 871 356, 9635 boulevard de l'Ornière

La secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement explique la nature et l'effet de l'autorisation d'usage conditionnel demandé pour la propriété constituée du lot 2 871 256 portant le numéro civique 9635 boulevard de l'Ornière. Monsieur le président invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune personne n'intervient.

CA6-2010-0163 Demande assujettie à un usage conditionnel - Lot 2 871 256, 9635 boulevard de l'Ornière - A6GT2010-057

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, il est résolu qu'à la suite de la recommandation numéro CCU-6-2010-054 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, d'approuver la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative à un usage de transmission ou de réception d'ondes par une antenne de télécommunication d'une hauteur de plus de 10 mètres à titre d'usage conditionnel sur le lot 2 871 256, correspondant au 9635 boulevard de l'Ornière, demande numéro E1618.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Première période d'intervention des membres du Conseil

Une première période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents.

- Dépôt par monsieur Maurice Allard de photographies de la présence, le 5 juillet, d'un cheval dans la rivière Saint-Charles près de la rue de la Passerelle.

Propositions:

CA6-2010-0164 Versement de subventions - district de Loretteville et district de Lac-Saint-Charles - Saint-Émile - A6DA2010-055 (CT-2195208)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard, il est résolu de verser les subventions suivantes:

- Accueil St-Ambroise de Loretteville: 100 \$;
- Tournoi provincial de balle molle AIM Québec: 200 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0165 Subvention de 50 \$ à « La Ligue de pétanque de Monsieur Funny de Québec » pour la saison de pétanque 2010 - A6DA2010-058 (CT-2195408)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard, il est résolu de verser une subvention de 50 \$ à « La Ligue de pétanque de Monsieur Funny de Québec » pour la saison de pétanque 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0166 **Approbation d'un projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, afin d'autoriser la réparation, la reconstruction ou l'agrandissement sur un lot non desservi ou partiellement desservi dans la zone 66106Ha - A6GT2010-033**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66106Ha*, R.C.A.6V.Q.26 joint en annexe au sommaire décisionnel;

De demander l'opinion du conseil de quartier de Val-Bélaire, relativement au projet de modification;

De décréter que l'approbation de ce projet de modification n'a pas pour effet de suspendre l'approbation d'un plan de construction ou la délivrance d'un permis ou d'un certificat non conforme à ce projet de modification.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0167 **Approbation d'un projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, afin d'inclure une partie de la zone 63232Pa, correspondant à une partie du lot 1 275 285, à la zone 63230Ha - A6GT2010-034**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 63232Pa*, R.C.A.6V.Q 28, joint en annexe au sommaire décisionnel;

De demander l'opinion du conseil de quartier de Loretteville, relativement au projet de modification;

De décréter que l'approbation de ce projet de modification n'a pas pour effet de suspendre l'approbation d'un plan de construction ou la délivrance d'un permis ou d'un certificat non conforme à ce projet de modification.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0168 **Modification de la résolution CA6-2010-0016 relative à une demande de dérogation mineure - Lot 1 258 292, 4580, avenue Chauveau - A6GT2010-060 (Modifie CA6-2010-0016)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, il est résolu de modifier la résolution

CA6-2010-0016, adoptée par le conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles lors de la séance tenue le lundi 8 février 2010, relative à la demande de dérogation mineure sur le lot 1 258 292, 4580, avenue Chauveau afin de rendre réputée conforme la marge latérale d'un abri d'auto, par la suppression du deuxième paragraphe qui imposait une condition à l'approbation de cette dérogation mineure puisque le mur latéral de l'abri d'auto avait été construit selon la réglementation en vigueur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0169 Subvention de 700 \$ à la « Corporation des Loisirs de Neufchâtel, Secteur Ouest » afin d'aider à l'organisation du 35^e anniversaire de fondation de l'organisme qui aura lieu le 15 octobre 2010 - A6LS2010-029 (CT-2194996)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, il est résolu de verser une subvention de 700 \$ à la Corporation des Loisirs de Neufchâtel, Secteur Ouest, afin d'aider à l'organisation du 35^e anniversaire de fondation de l'organisme qui aura lieu le 15 octobre 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0170 Versement d'une subvention au conseil de quartier de Val-Bélair - A6RC2010-002 (CT-2194727)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard, il est résolu de verser une subvention de 828 \$ à titre de frais de fonctionnement au Conseil de quartier de Val-Bélair.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0171 Subvention de 400 \$ à « Club de soccer de La Haute-Saint-Charles » concernant Le Défi Haute-Saint-Charles - A6DA2010-057 (CT-2195421)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, il est résolu de verser une subvention de 400 \$ à « Club de soccer de La Haute-Saint-Charles » pour le Défi Haute-Saint-Charles qui aura lieu du 9 au 11 juillet 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0172 Avis de modification numéro 1 au contrat relatif aux travaux de réfection de pelouse, saisons 2010-2011, arrondissement de La Haute-Saint-Charles (VQ-42401) - AP2010-411 (CT-2195112)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard, il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 135 450,00 \$ (incluant taxes) au contrat adjudgé à prix unitaires à la firme « Les Pelouses Intermodales inc. », en vertu de la résolution CA6-2010-0100 du 10 mai 2010, relatif aux travaux de réfection de pelouse à différents endroits à l'intérieur des limites de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0173 Subvention de 250 \$ à « Club de l'Age d'or de Lac-Saint-Charles » concernant ses activités régulières - A6DA2010-059 (CT-2195438)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, il est résolu de verser une subvention de 250 \$ à « Club de l'Age d'or de Lac-Saint-Charles » pour ses activités régulières.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Réglementation:

Avis de motion

AM6-2010-0174 Avis de motion relatif au Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la tarification de biens et de services et les autres frais, R.C.A.6V.Q. 6 - A6DA2010-056

Monsieur le conseiller Simon Brouard donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement décrétant la tarification applicable dans l'arrondissement à l'égard d'une demande de modification à un règlement d'urbanisme, de dérogation mineure, d'autorisation d'un usage conditionnel ou de modification ou d'une occupation d'un immeuble, à l'égard des activités et des équipements de loisir, à l'égard de la fourniture de biens et de services offerts dans les bibliothèques publiques, à l'égard du dépôt de la neige provenant de terrains privés dans une rue du réseau local, à l'égard du déplacement ou du remorquage d'un véhicule et le service de fourrière, à l'égard de l'exécution de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique et à l'égard d'une modification de trottoir et de bordure de rue.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Projets de règlements

Adoption des règlements

CA6-2010-0175 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 62015Hd et 62016Ha, R.C.A.6V.Q. 12 - A6DA2010-048***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 62015Hd et 62016Ha, R.C.A.6V.Q. 12.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0176 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 64126Ha, R.C.A.6V.Q. 13 - A6DA2010-049***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 64126Ha, R.C.A.6V.Q. 13.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0177 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la nouvelle zone 62138Ha, R.C.A.6V.Q. 17 - A6DA2010-050***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la nouvelle zone 62138Ha, R.C.A.6V.Q. 17.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0178 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à l'agrandissement de la zone 64010Ha et à la création de la zone 64028Ha, R.C.A.6V.Q. 18 - A6DA2010-051***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à l'agrandissement de la zone 64010Ha et à la création de la zone 64028Ha*, R.C.A.6V.Q. 18.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0179 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux marges prescrites dans plusieurs zones, R.C.A.6V.Q. 19 - A6DA2010-052***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux marges prescrites dans plusieurs zones*, R.C.A.6V.Q. 19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0180 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.C.A.6V.Q. 22 - A6DA2010-053***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.C.A.6V.Q. 22.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA6-2010-0181 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.C.A.6V.Q. 23 - A6DA2010-054***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Syvain Légaré, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.C.A.6V.Q. 23.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de quinze minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents.

Deuxième période d'intervention des membres du Conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée maximale de quinze minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.6V.Q. 1, monsieur le président Steeve Verret déclare la séance close à 20h10 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Steeve Verret
Président de
l'arrondissement

Linda M. Simard
Secrétaire et assistante-
greffière d'arrondissement